



## Secrétariat général (SG)

Le 29 octobre 2018

Réf.: CL-18/45

Contact: Mme Claire EVANGELISTI

Téléphone: + 971 54 58 68 135

Fax: + 41 22 730 52 30

E-mail: [FRMD-DEBT@itu.int](mailto:FRMD-DEBT@itu.int)

Aux Etats Membres de l'UIT

**Objet: Choix de la classe de contribution par les Etats Membres de l'Union  
pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023**

Madame, Monsieur,

Faisant suite à ma lettre du mois de juin 2018 portant sur le choix provisoire de votre classe de contribution et conformément aux dispositions pertinentes de l'article 28 de la Constitution de l'UIT, la Conférence de plénipotentiaires, qui se tient à Dubaï (Emirats arabes unis) du 29 octobre au 16 novembre 2018, a déterminé au cours de sa première séance plénière, la limite supérieure définitive du montant de l'unité contributive. Cette limite définitive a été fixée à 318 000 francs suisses.

Conformément à la décision prise lors de la 1ère séance plénière, chaque Etat Membre est invité à annoncer la classe de contribution qu'il choisit définitivement au plus tard le mercredi 31 octobre 2018 à 23 h 59, heure de Genève. Je vous prie donc de bien vouloir envoyer votre réponse par courrier électronique (lettre au format PDF signée) à l'adresse [FRMD-DEBT@itu.int](mailto:FRMD-DEBT@itu.int) ou par télécopie au numéro suivant : + 41 22 730 52 30.

Nous demandons aux Etats Membres qui ont fait part de la classe de contribution provisoire choisie, comme demandé dans notre lettre de juin 2018, de bien vouloir reconfirmer la classe de contribution qu'ils ont définitivement choisie.

Conformément au numéro 161F de la Constitution de l'UIT, les Etats Membres qui n'auraient pas notifié au Secrétaire général leur décision jusqu'au mercredi 31 octobre 2018 à 23 h 59, heure de Genève, conserveront la classe de contribution qu'ils avaient choisie précédemment.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Houlin ZHAO'.

Houlin ZHAO  
Secrétaire général